

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du jeudi 7 février 2019</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 29 janvier 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 février 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 07</p> <p>Délibération n°D_2019_02_07_07</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, M. Aurélien Chainé à M. Alain Chamossset, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs locations salle des fêtes pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

* **FIXE** les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2020, à savoir :

<i>Locataires</i>	<i>Période été (du 15/04 au 14/10)</i>	<i>Période hiver (du 15/10 au 14/04)</i>
<i>Résidents sur la commune</i>	300.00 €	450.00 €
<i>Résidents hors de la commune</i>	750.00 €	1 000.00 €
<i>Locations à but lucratif (résidents)</i>	750.00 €	950.00 €
<i>Locations à but lucratif (non résidents)</i>	850.00 €	1 050.00 €

* **FIXE** pour chaque location de la salle des fêtes, les cautions suivantes :

- 500 euros,
- 300 euros.

Ces cautions seront déposées sous forme de chèque en garantie. Ils seront encaissés en cas de dommages éventuels, de manquement au nettoyage, ou, dans le cas de résiliation de la location.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 11 février 2019</p> <p>Et de la publication le : 11 février 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 11 février 2019</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---

